

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES FAITES EN VUE DE SÉCURISER UNE HABITATION CONTRE LE VOL : SYSTEME DE CAMÉRAS ÉQUIPÉES D'UN SYSTEME D'ENREGISTREMENT

Attestation en application de l'article 63/15 de l'AR/CIR 92 relative aux travaux effectués visés à l'article 145/31 du Code des impôts sur les revenus 1992.

Je soussigné, entrepreneur

établi à atteste que

la fourniture et le placement suivants ont été exécutés :

- fourniture et placement d'un système de caméras équipées d'un système d'enregistrement

Par la présente, je confirme avoir attiré l'attention de mon client sur le fait qu'il doit déclarer le système auprès de la commission de protection de la vie privée, telle que visée par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et qu'il doit tenir à la disposition du Service Public Fédéral Finances l'original ou la copie de l'attestation prouvant que le système a été déclaré.

La fourniture et le placement en sécurisation susmentionnés ont été exécutés auprès de mon client le (date)

Données du client (habitation où s'effectuent les travaux) :

NOM :

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

Date Signature :